



FORMATION ET
ENSEIGNEMENT
PRIVÉS

ÉLECTIONS CCM
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

NOTRE POUVOIR D'ACHAT, À LA HAUTEUR DE NOTRE ENGAGEMENT.

Vous êtes enseignant-e dans le privé sous contrat avec le ministère de l'agriculture ? Vous méritez une hausse significative de votre pouvoir d'achat, à la hauteur de votre engagement auprès des élèves et du service public d'éducation. Votre métier est essentiel.

Les études le montrent, les enseignants subissent un fort déclassement salarial depuis 40 ans. Leur salaire a baissé d'environ 15 % entre 1980 et 2022, alors que la Smic a augmenté de 66 % sur la même période.

Et ce n'est pas le léger rebond enregistré en 2023 du fait de l'entrée en vigueur d'un plan de revalorisation des rémunérations qui suffit à inverser cette tendance lourde. Si les mesures dites « Socle » constituent une belle avancée, il n'en est pas de même du Pacte enseignant, les briques, conditionnant le versement d'une prime (désocialisée, défiscalisée et dont la pérennité n'est pas garantie) à la réalisation de missions complémentaires.

Ce pouvoir d'achat en berne participe grandement à la perte d'attractivité du métier d'enseignant. Même si les raisons de la désaffection sont nombreuses, le manque de reconnaissance salariale ne peut pas être ignoré par l'État employeur.

Ce que la Fep-CFDT a obtenu pour vous.

- ✓ Deux augmentations du point d'indice de la Fonction publique en 2022 (3,5%) et 2023 (1,5%)
- ✓ L'attribution de 5 points d'indice au 1er janvier 2024
- ✓ Le doublement de la part fixe de l'Isoc
- ✓ La mise en place de la prime d'attractivité
- ✓ L'alignement de toutes les primes de professeur principal sur celles des classes de Bac pro
- ✓ La revalorisation des salaires des contractuels de remplacement (Maîtres Aux)

Du 3 au 10 décembre 2026, votez Fep-CFDT!

Ce que la Fep-CFDT revendique pour vous.

- ✓ Une augmentation de la valeur du point d'indice pour tous ;
- ✓ Davantage de points par indice ;
- ✓ La réduction de la durée des échelons ;
- ✓ Un accès plus rapide pour tous à la hors classe ;
- ✓ Un accès pour tous à la classe exceptionnelle.



**CHRISTELLE
CHAUVEAU
DE BLANES**

ÉLUE À LA CCM - PAYS DE LA LOIRE

**JEAN-CHRISTOPHE
LEBLANC**

ÉLU À LA CCM
LANGUEDOC-ROUSSILLON

**CÉCILE
RUIZ**

ÉLUE AU CCM
MIDI-PYRÉNÉES

**PHILIPPE
CALDAS**

ÉLU AU CCM
CENTRE-VAL DE LOIRE